

## **UNITE D'ACTION SYNDICALE (UAS)**

### **LES CENTRALES SYNDICALES DU BURKINA FASO :**

- *Confédération Générale du Travail du Burkina (CGT-B)*
- *Confédération Nationale des Travailleurs du Burkina (CNTB)*
- *Confédération syndicale Burkinabé (CSB)*
- *Force Ouvrière – Union Nationale des Syndicats Libres (FO- UNSL)*
- *Organisation Nationale des Syndicats Libres (ONSL)*
- *Union Syndicale des Travailleurs du Burkina (USTB)*

### **LES SYNDICATS AUTONOMES :**

*SAIB – SATB – SAMAE – SATEB – SBM – SNEAB – SNESS – SYNATEB – SYNATEL – SYNATIC  
SYNTAS – SYNTRAPOST – SYNAPAGER – SYNATIPB – SYNATRAD – SYFMAB – UGMB*

---

## **LA GESTION DES RELATIONS DE TRAVAIL SOUS LA TRANSITION**

### **Contexte**

Les 30 et 31 octobre 2015, une insurrection populaire a contraint Blaise COMPAORE à démissionner et à fuir le pays. L'Unité d'Action Syndicale (UAS) a salué cette insurrection en indiquant que la démission du Président Blaise COMPAORE constitue une victoire partielle pour laquelle des dizaines de manifestant(e)s ont payé de leur vie. Elle a imputé toute la responsabilité des tueries, des destructions et pillages de biens publics et privés au pouvoir de la IVème République et de ce fait, a exigé que les dignitaires du régime COMPAORE répondent de leurs crimes actuels et antérieurs. Elle a considéré qu'il faut également rechercher et identifier les éléments des Forces de Défense et de Sécurité qui ont tiré sur les manifestants(es) lors de l'insurrection populaire et les traduire en justice.

Pour permettre à la transition de se mettre en place, l'UAS a suspendu ses préavis de grève des 11, 24 et 25 novembre 2014.

Dans une déclaration en date du 3 novembre 2014, l'UAS a exposé ses préoccupations qui portaient notamment sur :

- la levée de la suspension de la constitution du 2 juin 1991 afin de préserver les espaces de libertés,
- l'exigence d'une transition civile,
- l'arrestation et le jugement de Blaise COMPAORE et de ses fidèles,
- la mise à l'écart de tous ceux qui, au sein du système COMPAORE, sont impliqués dans des crimes économiques et de sang contre notre peuple,
- l'établissement d'un bilan précis des personnes qui ont sacrifié leur vie lors de l'insurrection populaire et la prise de mesures en vue d'honorer leur mémoire,
- le maintien et l'élargissement des libertés démocratiques et syndicales,
- un examen sérieux des préoccupations du monde du travail.

Suite à l'insurrection, après la désignation du Chef de l'Etat et du Premier ministre, les nouvelles autorités ont engagé l'élaboration, l'adoption et la signature de la charte. Il convient de souligner que le mouvement syndical a été tenu à l'écart de toutes les concertations. Réunie à la Bourse du Travail le jeudi 20 novembre 2014, l'UAS a décidé qu'elle ne participerait ni au gouvernement, ni au Conseil National de Transition (CNT) mais estimait qu'elle avait toute sa place dans la Commission de réconciliation nationale et des réformes où elle comptait bien exposer ses préoccupations et ses propositions sur les questions inscrites à son objet.

Dans ce sens, elle adressé au Premier Ministre une correspondance datée du 30 janvier 2015 avec ampliation au Président du Conseil National de la Transition pour exprimer sa volonté de contribuer pleinement aux travaux de la Commission Nationale de Réconciliation Nationale et des Réformes et lui demander expressément de lui permettre d'être présente dans les différentes sous-commissions. Cette demande est restée sans suite.

## **I. Les rencontres avec les autorités**

**La première rencontre** avec les autorités suite à l'insurrection a eu lieu le 4 novembre 2014 sur invitation de la junte militaire. A l'occasion, le lieutenant-colonel Isaac ZIDA a relaté les événements qui ont conduit l'armée à prendre ses responsabilités. Il a fait le point des dégâts, ainsi que des rencontres tenues avec différents acteurs, les mesures pour assurer la reprise des activités notamment de l'administration. Il a relevé que le mouvement syndical a apporté sa contribution à la "révolution, qu'il sait qu'elle a ses plates-formes revendicatives mais qu'il lui demande d'attendre d'avoir en face un gouvernement comme interlocuteur.

**La deuxième rencontre** a eu lieu le 6 janvier 2015 suite à deux demandes d'audience adressées respectivement le 16 et le 31 décembre 2014 au Premier Ministre. Elle avait à son ordre du jour trois points : la baisse des prix des hydrocarbures, le dossier des travailleurs ayant perdu leurs emplois du fait de la destruction de leurs sociétés lors de l'insurrection populaire et la situation au Ministère des infrastructures, du Désenclavement et des Transports. A l'occasion, le ministre de la Fonction publique, du Travail et de la sécurité sociale a été interpellé sur les attentes relatives à la reprise du dialogue Gouvernement/Syndicats autour des cahiers de doléances 2013 et 2014.

**La troisième rencontre** a eu lieu le 2 février avec le Ministre de la fonction publique, du Travail et de la sécurité sociale à l'invitation de celui-ci avec pour objet « *rencontre de concertation et d'échanges autour des préoccupations des travailleurs et des employeurs du secteur industriel et commercial consécutive au contexte post insurrectionnel* ». A l'occasion, le Ministre a annoncé que la rencontre Gouvernement/Syndicats aurait lieu avant fin mars 2015. A ce jour, cette rencontre n'est pas programmée et aucune correspondance n'a été adressée aux syndicats pour expliquer la situation.

**La quatrième rencontre** s'est tenue le vendredi 13 février 2015 sur invitation du Premier ministre. Elle a porté sur les points de revendication contenus dans le préavis de grève annoncée pour les 17 et 18 février 2015. De l'exposé présenté par le Premier Ministre et le ministre de la Fonction Publique du Travail et de la Sécurité Sociale, il n'est pas ressorti de réponse favorable, encore moins d'engagement écrit pouvant justifier la levée du mot d'ordre de grève, d'où son maintien.

**La dernière rencontre** s'est tenue le 3 avril 2015 entre l'UAS et le Premier ministre accompagné du ministre en charge du travail autour du préavis de grève du 8 avril 2015. A l'occasion, le Premier ministre a réitéré ses plaintes et menaces à l'égard du mouvement syndical, lui reprochant entre autres de harceler la transition, de ne pas lui apporter le soutien et les suggestions attendues, de mener des grèves anarchiques et désordonnées. A noter qu'un incident a failli perturber la rencontre : c'est la volonté affichée par les éléments de la sécurité de récupérer les portables et les tablettes des membres de la délégation syndicale sous prétexte que des invités enregistrent les entretiens qu'ils ont avec le Premier Ministre, une première dans les rencontres entre les syndicats et les autorités. La délégation a préféré ressortir laisser les appareils dans les véhicules.

## **II. Les luttes menées par les travailleurs**

### **Luttes sectorielles**

**N.B. :** Si certaines de ces luttes ont été organisées par les délégués syndicaux ou du personnel, d'autres ont été déclenchées par les travailleurs à la base.

- ***Ministère de la culture***

Lutte menée par les travailleurs et les artistes pour rejeter la nomination à la tête du ministère de M. Adama SAGNON qui s'est négativement illustré en tant que Procureur du Faso dans le dossier de l'assassinat du journaliste Norbert ZONGO, notamment à travers la prononciation du non-lieu. M. SAGNON a été contraint de rendre sa démission.

- ***Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports***

Lutte engagée aussi par les travailleurs dudit ministère contre la nomination de Moumouni GUIGUEMDE comme ministre, en violation de l'esprit même de la Charte de la transition. La lutte a pris une autre

dimension avec l'interpellation irrégulière du délégué syndical M'BI YAMEOGO à la gendarmerie puis à la direction de la Sûreté de l'Etat. Elle a abouti à la démission du ministre.

- ***Société des Mines deBelahourou (SMB)***  
Grève menée par les travailleurs autour du non-respect d'un protocole. Elle a abouti au licenciement de plus de trois cents travailleurs.
- ***FILSAT***  
Les travailleurs en grève depuis le 3 décembre 2014 ont mis fin à leur mouvement le 31 décembre 2014 suite à la satisfaction de deux points de leur plate-forme revendicative
- ***CAMEG***  
Lutte engagée pour le rejet de la nomination comme Directeur Général du Dr Mahamoudou COMPAORE connu pour avoir travaillé dans le passé contre les intérêts de la CAMEG. Un Directeur Général intérimaire a été nommé à sa place.
- ***Inspecteurs et Contrôleurs du Travail***  
Luttes menée par le SYNACIT pour l'application d'une disposition du Code du Travail, en l'occurrence l'article 312 qui stipule que « *les prestations en nature des inspecteurs du travail sont fixées par voie réglementaire* ».
- ***SEMAFO***  
Lutte menée par le SYNTRAGMIH en fin novembre début décembre 2014 pour la levée d'une mesure de réduction des avantages. Après un lock-out de 10 jours, la mesure a été levée et le travail repris.
- ***Greffiers***  
Lutte menée par le SYNAJ et le SGB du 16 au 20 mars pour un statut particulier, la grève a été suspendue le 19 mars suite à une décision portant sur la mise en place d'un comité qui doit procéder au toilettage des textes.
- ***SOCOMA***  
Grève de 48h menée les 22 et 23 janvier 2015 autour d'une plate-forme revendicative et levée suite à la signature d'un accord partiel.
- ***SAP***  
Lutte menée par la CGT-B et la CNTB pour l'application d'une décision de justice. Les travailleurs sont à trois mois de grève et la direction ne fait aucune proposition concrète.
- ***SOFITEX***  
Lutte engagée par le comité CGT-B autour d'une plate-forme. Grève levée à la suite d'un accord avec la direction.
- ***FASOPLAST***  
Lutte menée par la CGT-B et l'ONSL contre le non-respect d'un protocole.
- ***LABOREX***  
Lutte menée par le Comité CGT-B pour l'amélioration des salaires. Grève suspendue.
- ***CANAL 3***  
Grève menée par les travailleurs sous l'égide des délégués et soutenue par le SYNATIC pour la régularisation de leurs carrières (marquées par des renouvellements illimités de contrats de travail de six mois) et pour protester contre le refus de la direction de virer leurs salaires en banques. Des négociations sont en cours.
- ***Gardes de Sécurité Pénitentiaire (GSP)***  
Grève déclenchée par le SYNAGSP le 10 mars pour l'adoption de textes d'application de la loi 054 de décembre 2012. Lutte arrêtée suite à une rencontre avec le Premier Ministre et la ministre de la justice garde des sceaux au cours de laquelle des engagements ont été pris.

- **BRAKINA**  
Lutte menée par le SYNTB en plusieurs phases pour l'application de décisions de justice, l'augmentation des salaires et l'application des textes. Elle a abouti à un accord avec l'intervention du Président du groupe, M. Pierre Castel.
- **Routiers**  
Grève menée pour exiger l'application d'une convention signée en 2011 et entrée en vigueur en 2012
- **F/SYNTER**  
Grèves engagées pour dénoncer les menaces et brimades sur les responsables et militants qui dénoncent les mauvaises gestions dans les établissements. Cas de Nyangoloko dans la province de la COMOIE, à Kouka dans la province de la KOSSI, à l'Est.
- **RMO/ONATEL**  
Lutte engagée par les travailleurs pour dénoncer une rupture de contrats décidée en représailles à la mise en place d'un comité syndical.
- **Gueswend Bala** (Etablissement privé)  
Grève menée par les professeurs pour exiger le paiement d'arriérés de salaires.

### **Luttes générales**

Dans le cadre de la CCVC :

- 4 février 2015: sit-in au ministre du commerce pour exiger une baisse significative des prix des hydrocarbures,
- 17-18 février 2015: Grève générale autour d'une plate-forme revendicative minimale
- 8 avril 2015: Journée nationale de protestation de la CCVC avec grève de l'UAS

### **III. Les préoccupations actuelles du mouvement syndical**

- Respect des textes
- Exécution des décisions de justice : SAP, BRAKINA, Grands Moulins du Faso
- Mise en œuvre des engagements (vis-à-vis de l'UAS et des syndicats professionnels)
- Adoption des conventions sectorielles (Mines, Boulangeries, Banques et établissements financiers) et application des conventions collectives adoptées
- Relecture de la loi 013 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la fonction publique ainsi que de la grille salariale
- Relecture de la loi 028 portant Code du Travail au Burkina Faso
- Relecture de la loi 027 portant Code Général des collectivités territoriales
- Relecture de l'arrêté conjoint n° 2013-195/MEF/MFPTSS du 30 mai 2013 portant procédures de traitement et modalités de liquidation de la retenue pour fait de grève
- Plates-formes (UAS, CCVC, sectorielles) dans lesquelles les questions d'impunité, de libertés démocratiques et syndicales, de vie chère occupent une place importante
- Relance de la Commission Mixte Paritaire de Négociations Salariales du Secteur Privé (CMPNNSP) présidée par le patronat dont les activités sont bloquées depuis 2012.

### **Conclusion**

Le mouvement syndical a toujours inscrit ses actions et prises de position dans la responsabilité et le respect des partenaires. Contrairement à ce que tentent de faire croire certains, les syndicats ne cherchent nullement à nuire à la transition et ils n'exigent pas ici et maintenant des solutions à toutes leurs revendications. Les

travailleurs ont des préoccupations qu'ils soumettent aux autorités de la transition qui ont le devoir de les examiner et de les traiter dans un dialogue franc avec le mouvement syndical. Nous ne partageons pas l'avis selon lequel la mission essentielle de la transition est d'organiser les élections et que par conséquent nous devons attendre le pouvoir issu des élections pour soumettre nos préoccupations. Pour nous, les autorités de la transition doivent jeter les bases d'une nouvelle gouvernance notamment en prenant en compte nos plateformes.

Du reste, bon nombre de conflits sont nés du non-respect par l'Etat et des employeurs des textes ou des engagements pris à l'égard des travailleurs. Le dialogue social, pour être apaisé et fructueux exige que les acteurs soient crédibilisés, que les engagements pris soient mis en œuvre et que les décisions de justice soient exécutées.

Nos organisations syndicales sont attachées au dialogue social et à la recherche d'un climat apaisé. Mais sous prétexte de préserver la paix, elles ne peuvent accepter que les préoccupations des travailleurs soient mises sous boisseau et que leurs droits légitimes soient violés. En tout état de cause, il revient à toutes les parties prenantes de travailler dans le sens du respect du droit et de la justice.

*Ouagadougou, le 21 avril 2015*

**Ont signé :**

CGT-B

Bassolma BAZIE  
*Secrétaire Général*

FO/UNSL

Joseph L. TIENDREBEOGO  
*Secrétaire Général*

CNTB

Augustin Blaise HIEN  
*Secrétaire Général*

ONSL

Paul N. KABORE  
*Secrétaire Général*

CSB

Olivier G. OUEDRAOGO  
*Secrétaire Général*

USTB

Y. Georges KOANDA  
*Secrétaire Général*

Pour les syndicats autonomes :

Le Président de mois

François de Salle YAMEOGO  
*Secrétaire Général/SYNATEB*